

COMpte Rendu Réunion du Conseil de la Vie Sociale

Séance du Jeudi 8 Septembre 2016 – 14h30

Personnes Présentes :				
Collège des résidents		Collège des familles		Collège du personnel
Titulaires	Mme CHARAMNAC A. M. GAILLARD M.	Titulaires	M.COURTEILLE D.	
Suppléants	Mme GNOCCHI A	Suppléants	Mme CHAMOULAUD J.	Conseil d'administration : Mme FREDON S.
Personnes avec voix consultative				
M.DENIZOU L. (Directeur)				
Personnes excusées				
Mme STUPAR C, Mme FAYE E. (Animatrice), Mme CERQUEIRA, Mme GERAUDIE LAVIALLE C., Mme DUMENIL D., M.MARCHON P.				
Personnes ayant donné pouvoir				
Personnes absentes				

Ordre du Jour :

- ☀ Accessibilité du Centre Bourg,
- ☀ Modalités d'élections des nouveaux membres du Conseil de la Vie Sociale,
- ☀ Télémédecine,
- ☀ Tenues civiles,
- ☀ Groupe de travail écologie,
- ☀ Communication avec les familles.

☀ Accessibilité du Centre Bourg

Pour faire suite, à la demande exprimée lors de la précédente réunion du CVS, M.GABETTE, maire de Cussac a eu la gentillesse de répondre à l'invitation des résidents. Il a présenté les travaux d'aménagement du centre bourg.

A l'issue de la présentation les résidents ont souhaité savoir si des bancs allaient être installés. M.GABETTE a indiqué que les murets situés sur la place devaient servir à cela mais qu'il était envisageable d'ajouter un banc entre la place et la rue qui mène à l'EHPAD.

Il a été demandé que l'accessibilité soit améliorée pour les fauteuils roulants.

M.GABETTE précise que les efforts de la commune ont été nombreux mais que tout ne pourra pas se faire en un jour. Il précise que le trottoir menant de l'entrée de l'EHPAD à la place pourrait faire l'objet d'une tranche de travaux prioritaire.

La mise en place de bancs au niveau du cimetière est également évoquée, cette possibilité sera étudiée par la municipalité.

Enfin, la question des sanitaires est posée, M.GABETTE indique qu'ils seront réalisés sous le préau mais qu'ils ne seront pas opérationnels immédiatement.

Modalités d'élections des nouveaux membres du Conseil de la Vie Sociale

Suite au départ de trois membres du CVS pour le collège famille et un départ pour le collège résident, le CVS se pose la question de la réélection des nouveaux membres dans la mesure où rien n'est défini dans le règlement intérieur du CVS.

M.DENIZOU indique que les textes ne définissent pas de modalités de réélections.

Après discussion, il est décidé de demander par le biais d'un courrier aux familles si certains souhaitent siéger au CVS en attente de la réélection au bout de trois ans ou d'une réélection anticipée si le nombre de personnes présentes pour le collège des familles descend en dessous de trois.

Le courrier sera adressé à toutes les familles en même temps que l'envoi de ce compte rendu.

Télémédecine

M. DENIZOU informe le CVS de la participation de l'EHPAD au projet télé-médecine. Il indique qu'il s'agit d'un projet de recherche mené par le CHU de Limoges dont l'objectif est d'évaluer l'impact d'un dispositif de télé-médecine, sur la prévention des hospitalisations non programmées des résidents d'EHPAD.

Il indique qu'Annie BESSAGUET a informé les résidents de ce projet courant Août par petits groupes. De plus, une notice explicative a été remise aux résidents et aux familles.

Il est rappelé que le résident peut refuser la participation à ce projet et que lors de la première visite de l'équipe de l'UPSAV (Unité de Prévention, de Suivi et d'Analyse du Vieillessement) le consentement du résident sera demandé.

Cette étude se déroulera dans 9 EHPAD du territoire. Ce réseau de télé-médecine, pourra faire appel à l'expertise des praticiens de 7 spécialités : gériatrie, cardiologie, pneumologie, médecine physique et de réadaptation, soins palliatifs, dermatologie, psychiatrie du sujet âgé.

Les neuf EHPAD seront classés en deux groupes : le premier groupe bénéficiera de téléconsultation dès cette année, le second à compter de l'année prochaine. L'EHPAD de Cussac étant retenu dans le deuxième, chaque résident bénéficiera d'une consultation par un médecin et une infirmière de l'équipe UPSAV du CHU. Ainsi, le rendez-vous se déroulera au sein de l'EHPAD en début et à la fin de l'étude (2 évaluations à 1 an d'intervalle). Au cours de ces visites (1H30 et 2H00), un examen clinique sera effectué et un questionnaire médical sera proposé.

A compter de l'année 2017, les premières téléconsultations pourront démarrer.

Les résidents souhaitent savoir s'ils pourront conserver leur médecin traitant.

M.DENIZOU indique que le médecin traitant reste dans son fonctionnement actuel, le projet télé-médecine viendra en complémentarité et non en remplacement.

Tenues civiles professionnelles :

Pour faire suite, aux différents échanges concernant les tenues et l'identification du personnel, M.DENIZOU informe du passage à la tenue civile professionnelle **pour l'ensemble du personnel.**

Il rappelle que la tenue civile professionnelle est déjà mise en œuvre pour l'hôtellerie depuis le début de l'année et l'unité protégée depuis 2014.

Cette décision a été murement réfléchi, après avoir pris contact avec différents établissements qui ont déjà opéré ce changement mais aussi fort de l'expérience réussie au sein de l'unité protégée.

Il précise que les tenues seront entretenues par l'établissement comme les tenues blanches et que des tests bactériologiques ont été pratiqués avec succès afin d'assurer de bonnes conditions d'hygiène.

Il remet à chaque membre du CVS un article expliquant l'intérêt de la tenue civile professionnelle (voir annexe).

Les résidents indiquent que certains résidents et membres du personnel ne sont pas favorables à cette mesure et que cela pose un problème d'identification.

M.DENIZOU indique comprendre que ce changement puisse être inquiétant et qu'un vote a eu lieu avec le personnel indiquant que les avis étaient partagés. Il indique être convaincu du bien fait d'une telle mesure et pense que passé la période d'expérimentation (3 à 6 mois), cette innovation sera acceptée par tous. Une réévaluation passé ce délai semble néanmoins nécessaire.

Groupe de travail écologie :

M.DENIZOU indique vouloir créer un groupe de travail afin de réfléchir à la démarche écologique au sein de l'établissement. Ce dernier regrouperait résidents, familles et personnels.

Les thèmes évoqués seraient les suivants :

- Economie énergétique : eau, électricité, chauffage,
- Recyclage des déchets,
- Politique d'achat,
- Gestion du bâtiment.

Le CVS indique qu'un premier travail autour de la gestion de la lumière et des télévisions pourrait être fait par voie d'affichage. Les résidents et familles ont du mal à voir l'apport de leur présence dans ce groupe.

M.DENIZOU souhaite associer l'ensemble des composantes de l'établissement afin de réfléchir à ces thématiques. Il indique que l'apport des familles et résidents pourrait permettre d'apporter un regard complémentaire à celui des professionnels.

En conclusion, il indique que chaque résident ou famille qui souhaite faire partie de ce groupe peut le contacter directement.

Communication avec les familles.

Pour faire suite aux différents échanges concernant la communication avec les familles lors des précédentes réunions, ce thème est à nouveau évoqué. Les familles précisent avoir parfois du mal à trouver le bon interlocuteur. La solution de mise en place d'un cahier de liaison est évoquée mais ne semble pas satisfaire le plus grand nombre.

M.DENIZOU note que de nombreux entretiens informels avec les infirmières et la psychologue sont réalisés ce qui permet d'avoir des informations.

La solution d'un entretien annuel lors de la réalisation des Projets d'Accompagnements Personnalisés est évoquée. M.DENIZOU précise que cette solution est celle souhaitée par l'établissement mais qui n'a pu être mise en place à ce jour compte tenu du nombre important de personnes à rencontrer.

Mme CHAMOULAUD souhaiterait avoir des rendez-vous plus fréquent qu'une fois par an.

M.DENIZOU indique que la solution doit être adaptée en fonction des besoins de chaque famille.

Questions diverses

Il n'y a pas eu d'autres questions diverses.

Exprimez-vous !

Comme évoqué lors du précédent CVS, avec chaque compte rendu vous aurez un petit coupon détachable qui vous permettra de réagir ou poser des questions pour les prochaines réunions.

La séance est levée à 16 h 45.

M. MARCHON

Mme CHAMOULAUD



EXPRIMEZ-VOUS !

Vous souhaitez réagir par rapport au compte rendu du CVS, poser une question pour la prochaine réunion.